

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 86

14 janvier 2013

### SOMMAIRE

A2MF Capital .....	4093	Companhia Preferencial de Varejo .....	4119
Ahmoose S.A. ....	4105	Comptabilité Thill Susi Sàrl .....	4123
Amazonas S.à r.l. ....	4121	Cortolina Investments S.à r.l. ....	4093
Ambolt Management S. à r. l. ....	4083	CP Invest S.A. ....	4083
APN CF (No. 1) SICAV-FIS .....	4084	Crazy Com S.à r.l. ....	4120
Argor International S.A. ....	4084	Gravity Motorsports S.à r.l. ....	4094
Baroni Impex S.à.r.l. ....	4095	Grupo ASSA Luxembourg S.A. ....	4084
Bas Shipping S.à r.l. ....	4096	Information Services Consultants G.m.b.H. ....	4127
Bella Vista Finance S.A. ....	4095	Information Services Consultants G.m.b.H. ....	4126
BERF Luxco 1 .....	4095	Information Services Consultants G.m.b.H. ....	4126
BFM S.à r.l. ....	4095	Jacky S.A. ....	4126
BI Consulting Excellence Sàrl .....	4107	Jarama Holding S.A.-SPF .....	4126
Bigg S.à r.l. ....	4096	JrJ S.A. ....	4126
Black Kutai 1 S.à r.l. ....	4105	King's Cross Asset Funding 4 .....	4125
Blackstone / GSO Capital Solutions Off- shore Funding (Luxembourg) S.à r.l. ....	4093	Lapithus Servicing S.à r.l. ....	4121
BtoBe S.A. ....	4096	Luxfen, s.à r.l. ....	4122
Calderon & Ribeiro S.à.r.l. ....	4119	Manzoni International S.A. ....	4125
Calu International S.A. ....	4116	Mega-Car S.A. ....	4124
Cameron LUX CAD Sàrl .....	4120	Mel Invest S.A. ....	4124
Cameron LUX EUR Sàrl .....	4115	Menuiserie Collin S.à.r.l. ....	4124
Canadalux S.à r.l. ....	4109	Mercosul Internet S.à r.l. ....	4125
Carbofin S.A. ....	4123	Mettewie S.A., SPF .....	4124
Cathos Holding .....	4121	Moutschen Invest .....	4125
Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l. ....	4116	NTR Network Investment S.A. ....	4116
Chauffage Moderne S.A. ....	4123	Nucleus Services GEIE .....	4127
Citadel Administration S.A. ....	4114	Parkwood (Hanau) S.à r.l. ....	4127
Clerc .....	4115	Sancopia Capital No. 1 S.à r.l. ....	4082
Clover Leaf Seafood S.à r.l. ....	4094	Sancopia Portfolios No. 1 S.à r.l. ....	4082
COLFIN S.A. ....	4121	SEE Private Equity Group .....	4083
Comer International Properties S.à r.l. ...	4120	Verline S.A. ....	4082
Companhia Global de Imóveis .....	4120		
Companhia Global de Varejo .....	4119		

**Sancopia Portfolios No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 168.560.

—  
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 26 novembre 2012:

1. La démission de Monsieur Richard Dominic SHELTON, de son mandat de gérant de la société, a été acceptée avec effet immédiat.

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mirko FISCHER, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L- 1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012158507/20.

(120209513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Sancopia Capital No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 168.547.

—  
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 26 novembre 2012:

1. La démission de Monsieur Richard Dominic SHELTON, de son mandat de gérant de la société, a été acceptée avec effet immédiat.

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mirko FISCHER, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L- 1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012158506/20.

(120209506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Verline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.957.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 décembre 2012*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162067/14.

(120213668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Ambolt Management S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.205.

—  
EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse de M. Jarle NORMAN-HANSEN, gérant de Catégorie A de la Société, est désormais au 43, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Ambolt Management S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012161429/15.

(120213640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**SEE Private Equity Group, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 148.489.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 47 de la loi du 17 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, la dissolution et la liquidation de la société See Private Equity Group, société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, avec siège au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Carole Besch, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Yann Baden, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 décembre 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Yann Baden

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012158657/21.

(120209769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**CP Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 107.391.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme CP Invest s.a., dont le siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été dénoncé en date du 26 mars 2010.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Carole Besch, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Yann Baden, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 décembre 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Yann Baden

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012158637/18.

(120209774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Argor International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 119.953.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 décembre 2012*

Après discussion, plus personne ne demandant la parole, les administrateurs de la Société ont à l'unanimité décidé:

I

De nommer Monsieur Sylvain GOETZ, (né le 20 mai 1964 à Deurne (Belgique) demeurant 16 Boerendreef, 2970 Schilde Belgique) en remplacement de Monsieur Raymond GOEBBELS démissionnaire, administrateur pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, à savoir l'assemblée générale annuelle de 2018.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012161471/16.

(120213037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**APN CF (No. 1) SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 138.306.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour APN CF (No. 1) SICAV-FIS*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012161467/12.

(120213924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Grupo ASSA Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 173.172.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of November.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Grupo ASSA Worldwide S.A., a sociedad anonima established and existing under the laws of Spain, having its registered office at Sagasta 26, Floor 6th right, 28004 Madrid, Spain and registered with the Registro mercantile de Madrid under book 25.012 page 142 and sheet M-450.421,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of one (1) proxy given on November 16, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a joint-stock company with the following articles of incorporation:

**Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office**

**Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of Grupo ASSA Luxembourg S.A., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow and raise funds in any form by way of public offer or exempted public offer. It may issue any kind of debt instruments (including, but not limited to notes, bonds and debentures), whether convertible or not, and/or equity securities, which may be unlisted or listed. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the sole director or, in case of plurality of directors, by the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

Should any political, economic or social event of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the sole director or, in case of plurality of directors, by the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

## **Title II. Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,00) represented by one thousand (1000) shares, with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 1 00,00) each.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by two (2) directors. The signature may be handwritten, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors, but in such case, it must be handwritten.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they are converted, at his expense, into shares or securities in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

## **Title III. General meeting of shareholders**

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the first Wednesday of the month of May of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

**Art. 8.** Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 9.** The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

**Art. 10.** Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

**Art. 11.** Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

**Art. 12.** The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

**Art. 13.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

#### **Title IV. Management**

**Art. 14.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

**Art. 15.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented by another member of the board of directors, and a member of the board of directors may represent several directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of director shall require a simple majority of the directors. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the directors.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

**Art. 17.** The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of any director.

**Art. 18.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 19.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title V. Audit**

**Art. 20.** The Company is supervised by one or more statutory auditors (commissaires aux comptes) appointed by vote of the shareholders' meeting for a maximum duration of 6 (six years) except where Luxembourg law requires that the Company appoints one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)).

The independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) is/are appointed for a determined period amongst the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises and is/are duly licensed by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

The auditor(s) are re-eligible.

#### **Title VI. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 21.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 22.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

#### **Title VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 23.** The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. General provision**

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

*Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and paid in up to twenty-five percent (25%) of their nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Grupo ASSA Worldwide S.A., prenamed . . . . .	1.000	25.000,00
Total . . . . .	1.000	25.000,00

The amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2013:

- Ms. Heike Kubica, Company Director, born on July 23, 1974 in Lutherstadt Eisleben, Germany, having her professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Daniel Bley, Company Director, born on June 17, 1979 in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Erik Van Os, Company Director, born on February 20, 1973 in Maastricht, The Netherlands, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as statutory auditor for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2013:

- Mr. Pablo Andres Dougall, Accountant, born on August 6, 1959 in Buenos Aires, Argentina, having his professional address at Lima 241, C1073AAE Buenos Aires, Argentina.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de novembre

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

- Grupo ASSA Worldwide S.A., une sociedad anonima établie et existante selon les lois espagnoles, ayant son siège social à Sagasta 26, 6ème étage à droite, 28004 Madrid, Espagne et enregistrée auprès du Registro mercantile de Madrid sous le livre 25.012, page 142 et feuille M-450.421,

ici représentée par Mme Sofia Afonso Da-Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une (1) procuration donnée le 16 novembre 2012.

Laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.



Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Durée, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de Grupo ASSA Luxembourg S.A. (ci-après, la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter ou collecter des fonds sous quelque forme que ce soit, par voie d'offre publique ou d'offre publique exemptée. Elle peut procéder à l'émission de toutes sortes d'instruments de dette (notamment, mais pas exclusivement, des obligations), convertibles ou non, donnant accès au capital qui peuvent être cotés ou non cotés. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.

Pareille décision de transfert du siège social sera prise par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille Dollars Américains (USD 100.000,00) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,00) chacune.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux (2) administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. L'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux (2) ou plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatifs.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de

propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

### **Titre III. Assemblée des actionnaires**

**Art. 6.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

**Art. 8.** Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

**Art. 9.** Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

**Art. 10.** Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

**Art. 11.** Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

**Art. 12.** Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

**Art. 13.** Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

### **Titre IV. Administration**

**Art. 14.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

**Art. 15.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur peut en représenter un autre au conseil d'administration, et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil d'administration doit être prise à la majorité simple des administrateurs. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 16.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 17.** La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de n'importe lequel des administrateurs.

**Art. 18.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 19.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

## **Titre V. Surveillance**

**Art. 20.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six (6) années, sauf dans les cas où la loi Luxembourgeoise exige que la Société nomme un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et est/sont dûment agréé(s) par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les commissaires aux comptes/réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

## **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 22.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 23.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Disposition générale**

**Art. 24.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites et libérées à hauteur de vingt-cinq percent (25%) de leur valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
Grupo ASSA Worldwide S.A., prénommé . . . . .	1.000	25.000,00
Total . . . . .	1.000	25.000,00

Le montant de vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,00) a été libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013:

- Mme Heike Kubica, administrateur de sociétés, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Daniel Bley, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1979 à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Erik Van Os, administrateur de sociétés, né le 20 février 1973 à Maastricht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée commissaire de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013:

- Mr. Pablo Andres Dougall, comptable, né le 6 août 1959 à Buenos Aires, Argentine ayant son adresse professionnelle au Lima 241, C1073AAE Buenos Aires, Argentine.

3. L'adresse du siège social est fixée au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15853. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158248/458.

(120208737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**A2MF Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 160.648.

---

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 28 novembre 2012*

L'associé unique de la société:

- A décidé de nommer M. Nadir AFZAL membre du conseil de gérance pour une durée indéterminée. Mr AFZAL réside professionnellement au 63-65, rue de Merl, L - 2146 Luxembourg.

- A décidé de nommer M. François SERGENTON membre du conseil de gérance pour une durée indéterminée. Mr SERGENTON réside professionnellement au 63-65, rue de Merl, L - 2146 Luxembourg

*Pour la société Toro*

Référence de publication: 2012161486/15.

(120213043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Blackstone / GSO Capital Solutions Offshore Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 137.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.997.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2012 que:

1. La démission de Monsieur Thomas Iannarone, gérant de catégorie A de la Société a été acceptée avec effet au 30 novembre 2012; et

2. Madame Dohyun Lee Silvestri, née le 26 septembre 1977 en Corée, résidant professionnellement au 345 Park Avenue, 30<sup>th</sup> Floor, NY 10154, New York, Etats-Unis, a été nommée gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161500/19.

(120213767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Cortolina Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.950.

---

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 décembre 2012*

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. M. Sanjay SHUKLA, administrateur de sociétés, né à Calcutta (Inde), le 27 février 1965, demeurant professionnellement à 437934 Singapour (Singapour), 123, Meyer Road, 27-03 The Makena, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

4. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Cortolina Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012161535/20.

(120213518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Clover Leaf Seafood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 159.871.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 décembre 2012.*

En date du 6 décembre 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Janet Mary DUNLOP, en tant que gérant A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Paul COOPER, né le 29 août 1972 à Halifax, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants A:*

- Jeffrey CHANG
- Paul COOPER

*Gérants B:*

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2012161530/26.

(120213954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Gravity Motorsports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 172.986.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date 16 novembre 2012*

En date du 16 novembre 2012, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de modifier le mandat de Monsieur Romain BONTEMPS, gérant de classe B de la Société, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Anthony STEVENS, né le 21 mai 1957 à Londres, Royaume-Uni, demeurant au: 18, place du Manoir, CH-1223 Coligny, Suisse;

\* Monsieur Andrew Joseph RUHAN, né le 11 septembre 1962 à Birmingham, Royaume-Uni, demeurant au: Bridge House Castletown, IM1 Isle of Man,

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Eric LUX, gérant de classe A
- Monsieur Gérard LOPEZ, gérant de classe A
- Monsieur Romain BONTEMPS, gérant de classe A
- Monsieur Anthony STEVENS, gérant de classe B
- Monsieur Andrew Joseph RUHAN gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Gravity Motorsports

Signature

Référence de publication: 2012158244/28.

(120209552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**BERF Luxco 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 160.384.

---

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012161515/13.

(120213257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Bella Vista Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 157.415.

---

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012161514/12.

(120213558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**BFM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.079.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012161516/10.

(120213341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Baroni Impex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 46.732.

---

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2012 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 24 février 2012, la cession de 470 parts sociales détenues par la société BBF SAH, avec siège social 13, rue Bolivar à L-4037 ESCH/ALZETTE à Madame PETRUZZI Marie-Catherine, domiciliée 47, rue Bure Crèvecoeur à B-4040 HERSTAL, pour le prix convenu entre parties.

- d'accepter, à compter du 24 février 2012, la cession de 470 parts sociales détenues par la société BBF SAH, mentionnée ci-dessus à Monsieur BARONI Maximiliano, demeurant 1, rue du Limbourg à B-4000 LIEGE, pour le prix convenu entre parties.

- d'accepter, à compter du 24 février 2012, la cession de 300 parts sociales détenues par la société BBF SAH, prédite à Monsieur BARONI Davide, domicilié 47, rue Bure Crèvecoeur à B-4040 HERSTAL, pour le prix convenu entre parties.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 décembre 2012.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012161509/19.

(120213398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Bas Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 155.061.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 décembre 2012.

Pour BAS SHIPPING SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2012161511/12.

(120213263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**BtoBe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 27, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 163.383.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161508/10.

(120213783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Bigg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.379.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of November,

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Bigg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S.) under number B 170.379, having a share capital of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on sixteenth of July, 2012 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on twenty fourth of August in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2108 page 101140. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

There appeared:

Real Estate Investments International Corp., a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at Wickhams Cay, Flemming House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs under number 681.864 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 2, 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;



II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the actual nominal value of each share from one hundred and twenty five Pounds Sterling (GBP 125.-) into one Pound Sterling (GBP 1.-).
2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred Pounds Sterling (GBP 900.-) in order to bring the corporate capital of the Company from twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-), represented by one hundred (100) shares, having a par value of one hundred and twenty five Pounds Sterling (GBP 125.-) each, to thirteen thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 13,400.-) by way of the issue of nine hundred (900) new shares of the Company having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares;
3. Subscription to and payment of the share capital increase as described in item 2 above by way of a contribution in cash;
4. Creation of the alphabet shares and reclassification of all of the shares issued in the share capital of the Company (the Reclassification);
5. Subsequent amendment to article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of the nominal value of the shares, the share capital increase and the Reclassification to be adopted under items 1., 2. and 4. above;
6. Amendment to article 8 of the Articles;
7. Amendment to article 18 of the Articles;
8. Amendment to article 19 of the Articles;
9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company; and
10. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the actual nominal value of each share from one hundred and twenty-five Pounds Sterling (GBP 125.-) into one Pound Sterling (GBP 1.-).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred Pounds Sterling (GBP 900.-) in order to bring the corporate capital of the Company from twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-), represented by one hundred (100) shares, having a par value of one hundred and twenty five Pounds Sterling (GBP 125.-) each, to thirteen thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 13,400.-) by way of the issue of nine hundred (900) new shares of the Company having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe for all nine hundred (900) new shares having each a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) in a total amount of nine hundred Pounds Sterling (GBP 900.-) and to make payment for such new shares of an amount of nine hundred Pounds Sterling (GBP 900.-) by a contribution in cash.

The total amount of GBP nine hundred Pounds Sterling (GBP 900.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the nine hundred (900) new shares to itself as Subscriber.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to create the following alphabet shares and to proceed to the Reclassification as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) shares reclassified into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class B shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class C shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class D shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class E shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class F shares;

- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class G shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class H shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class I shares; and
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class J shares;

having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per share.

The Sole Shareholder acknowledges that the shareholding in the Company is henceforth as follows:

Name of the Sole Shareholder . . . . .	Number and classes of shares held twelve thousand five hundred (12,500) class A shares; one hundred (100) class B shares; one hundred (100) class C shares; one hundred (100) class D shares;
Real Estate Investments International Corp. . . . .	one hundred (100) class E shares; one hundred (100) class F shares; one hundred (100) class G shares; one hundred (100) class H shares; one hundred (100) class I shares; and one hundred (100) class J shares.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at thirteen thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 13,400.-), divided into thirteen thousand four hundred (13,400) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the Class A Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class B shares (the Class B Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class C shares (the Class C Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class D shares (the Class D Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class E shares (the Class E Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class F shares (the Class F Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class G shares (the Class G Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class H shares (the Class H Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class I shares (the Class I Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class J shares (the Class J Shares), all subscribed and fully paid

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire classes of shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the following order:

- i) Class J Shares;
- ii) Class I Shares;
- iii) Class H Shares;
- iv) Class G Shares;
- v) Class F Shares;
- vi) Class E Shares;
- vii) Class D Shares;
- viii) Class C Shares; and
- ix) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holder(s) thereof (pro rata to its/their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the shareholder(s)' meeting, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the meaning as ascribed to them below:

- Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

- Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;

- Total Cancellation Amount shall mean the amount determined by the sole manager or the board of managers (as the case may be) taking and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.»

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 8.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 18 in any year in which the shareholder(s)' meeting resolves to make any distribution of dividends.

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.»

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 18 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital (the Legal Reserve).

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits or distributable reserves to the shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed subject to the allocation of net profits to the Legal Reserve required by the Law, in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class G Shares held by them, then

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.»

#### *Eight resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 19 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 19.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders of the Company in accordance with the distribution rules set forth under Article 18 above.»

#### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred Euros (1,600.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, which is known to the undersigned notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le cinq novembre,

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Bigg S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.379, ayant un capital social de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 16 juillet 2012 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, prénommé, publié le 24 août 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2108 page 101140. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société à responsabilité limitée, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickhams Cay, Flemming House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre of Corporate Affairs sous le numéro 681.864 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le;

1. Changement de la valeur nominale de chacune des parts sociales de cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 125.-) en une Livre Sterling (GBP 1.-).

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cents Livres Sterling (GBP 900,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale à un montant de très mille quatre cents Livres Sterling (GBP 13,400,-) par la création et l'émission de neuf cents (900) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite aux points 2. ci-dessus par voie de paiement en espèces.

4. Création de classes de parts sociales numérotées alphabétiquement et reclassification de toutes les parts sociales émises dans le capital social de la Société (la Reclassification);

5. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter le changement de la valeur nominale de chacune des parts sociales, l'augmentation du capital social et la Reclassification adoptées aux points 1., 2., et 4. ci-dessus;

6. Modification de l'article 8 des Statuts;

7. Modification de l'article 18 des Statuts;

8. Modification de l'article 19 des Statuts;

9. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, avec pouvoir de substitution total, agissant selon leur seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

10. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale de chacune des parts sociales de cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 125.-) en une Livre Sterling (GBP 1.-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cents Livres Sterling (GBP 900,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale à un montant de très mille quatre cents Livres Sterling (GBP 13,400,-) par la création et l'émission de neuf cents (900) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription et Libération*

L'Associé Unique a déclaré vouloir souscrire aux neuf cents (900) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et d'une valeur totale égale à neuf cents Livre Sterling (GBP 900,-) et vouloir libérer intégralement ces parts sociales nouvelles d'un montant de neuf cents Livre Sterling (GBP 900,-), par un apport en espèces.

Le montant total de neuf cents Livre Sterling (GBP 900,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération intégrale et d'émettre les neuf cents (900) parts sociales nouvelles à lui-même en qualité de Souscripteur.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de créer les classes de parts sociales suivantes, numérotées alphabétiquement, et de procéder à la Reclassification comme suit:

- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales reclassées en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe A;

- cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe B;
  - cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe C;
  - cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe D;
  - cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe E;
  - cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe F;
  - cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe G;
  - cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe H;
  - cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe I; et
  - cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe J;
- ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale.

L'Associé Unique reconnaît que les parts sociales de la Société sont dorénavant comme suit:

Nom de l'Associé Unique . . . . .	Nombre et classes de parts sociales détenues douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe A; cent (100) parts sociales de classe B; cent (100) parts sociales de classe C; cent (100) parts sociales de classe D;
Real Estate Investments International Corp. . . . .	cent (100) parts sociales de classe E; cent (100) parts sociales de classe F; cent (100) parts sociales de classe G; cent (100) parts sociales de classe H; cent (100) parts sociales de classe I; et cent (100) parts sociales de classe J.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à très mille quatre cents Livres Sterling (GBP 13.400,-), représenté par très mille quatre cents (13.400) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et divisé en:

- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J), toutes soussignées et libérées;

Les droits et obligations rattachés aux parts sociales doivent être identiques sauf s'il en est autrement prévu par les Statuts ou par la Loi.

Le capital social de la Société peut être réduit par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales sous réserve que la Société ne puisse à aucun moment acheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. Dans l'éventualité de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, de telles annulations et de tels rachats de parts sociales doivent être fait dans l'ordre suivant:

- i) Parts Sociales de Classe J;
- ii) Parts Sociales de Classe I;
- iii) Parts Sociales de Classe H;
- iv) Parts Sociales de Classe G;
- v) Parts Sociales de Classe F;
- vi) Parts Sociales de Classe E;
- vii) Parts Sociales de Classe D;
- viii) Parts Sociales de Classe C; et

ix) Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre établi ci-dessus), cette classe de parts sociales donne à son(s) détenteur(s) (au prorata de son avoir dans cette classe de parts sociales) droit à la partie du Montant Total d'Annulation qui a été déterminée par le gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée général de(s) associé(s), et les détenteurs des parts sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de parts sociales correspondante détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Pour les besoins du présent Article 6, les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

- Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où le(s) associé(s) auraient droit aux distributions de dividendes selon les Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à racheter/annuler, mais déduction faite de (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois de la manière indiquée dans les comptes intermédiaires concernés (sans, pour éviter tout doute, aucun double comptage), de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

Etant entendu que:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

R = toutes les réserves librement distribuables

RC = le montant comprenant la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à racheter/annuler

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

- La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée/annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales;

- Montant Total d'Annulation désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance (le cas échéant) décidé et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s) sur la base des comptes intermédiaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale de[s] associé[s] de la manière prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.»

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent être appliqués de la façon décrite dans l'article 18 dans l'année au cours de laquelle l'assemblée de(s) associé(s) décide de procéder à une distribution de dividendes.

Chaque part sociale donne à son détenteur le droit à un vote sur toutes les questions sur lesquelles les associés ont le droit de vote.»

*Septième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Les bénéfices bruts de la Société déclarés dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société (la Réserve Légale).

Après affectation à la Réserve Légale, le(s) associé(s) doit(ont) déterminer la façon dont le reste des bénéfices nets annuels sera placé en affectant la totalité ou une partie des restes à une réserve ou à une provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés ou les réserves distribuables, aux/à associé(s), chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Au cours de quelque année que ce soit pendant laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués, le montant affecté à cet effet doit être distribué, sous condition de l'affectation des bénéfices nets à la Réserve Légale requise par la loi, dans l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir le solde de chaque distribution de dividendes.

Si la toute dernière classe de parts sociales (par ordre alphabétique, e.g. Parts Sociales de Classe J) a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la classe de parts sociales qui précédait la dernière en remontant dans l'ordre alphabétique inverse (e.g. d'abord Parts Sociales de Classe I).

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, dans les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera des relevés de comptes intérimaires qui serviront de base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces relevés des comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés à la fin du dernier exercice fiscal, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve conformément à la Loi ou aux présents Statuts.»

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 19 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes, charges à l'encontre de la Société, comprenant les coûts de liquidation, le boni de liquidation devra être distribué aux associés de la Société selon les règles décrites dans l'article 18 ci-dessus.»

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, selon sa seule signature, avec tout pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements mentionnés ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille six cents Euros (1.600 EUR).



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Signé: Drauth, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51973. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158091/473.

(120209054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

**Ahmose S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 146.129.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158066/10.

(120209408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

**Black Kutai 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.870,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.358.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Mr. David Burgos Duce, professionally residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Indonesia Coal Investments No. 1 Pte Ltd., a company having its registered office at 3 Phillip Street, SGP-048693 Singapore,

by virtue of a proxy given under private seal,

which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Black Kutai 1 S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 152358, incorporated by deed of the undersigned notary on 22 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1025 of 17 May 2010 (the "Company").

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the Company, so that decisions can validly be taken by it on the items below.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation.
2. Decision to give discharge to the managers of the Company for the performance of their duties.
3. Decision to appoint the liquidator of the Company.
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers as provided for by articles 144 et seq. of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The Liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company. The company will be bound toward third parties by the sole signature of the liquidator.

Consequently, the following resolutions have been passed:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to dissolve and put the Company into liquidation, effective on the date of this notarial deed, the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to give discharge to the managers of the Company for the performance of their duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr. David Francis Quinlivan, Australian citizen, born on August 7, 1955 in Bridgetown, Australia, with Australian passport number E3073971, as Liquidator.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to grant the liquidator with the largest powers and especially those determined by articles 144 and the following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the Liquidator by the Sole Shareholder. The Liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the Sole Shareholder even in the case where it is normally required by law.

The Liquidator will prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

The company will be bound toward third parties by the sole signature of the liquidator.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur David Burgos Duce, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant par procuration de Indonesia Coal Investments No. 1 Pte Ltd., une société ayant son siège social au 3 Phillip Street, SGP-048693 Singapour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée,

qui, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être inscrite avec celui-ci, étant l'associé unique (l' "Associé Unique") de Black Kutai 1 S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.152358, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1025 du 17 mai 2010 (la "Société").

Le mandataire déclare et pris le notaire d'acter:

III. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales, de telle manière que les décisions peuvent être valablement prises par lui en ce qui concerne les points ci-dessous.

IV. Que les points à propos desquels une décision doit être prise sont les suivants:

1. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.
2. Décision de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Décision de nommer le liquidateur de la Société.
4. Décision de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et plus spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le liquidateur est requis de dresser un inventaire de tous les actifs et passifs de la Société. La société sera engagée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.

Les résolutions suivantes ont en conséquence été votées:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation, avec effet à la date du présent acte notarié, la Société n'existant que pour les seuls besoins de sa liquidation.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique a décidé de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

### Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer comme liquidateur Monsieur David Francis Quinlivan, de nationalité australienne, né le 7 août 1955 à Bridgetown, Australie, détenteur du passeport australien numéro E3073971.

### Quatrième résolution

Les pouvoirs les plus étendus et plus spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont conférés par l'Associé Unique au Liquidateur. Le Liquidateur peut accomplir les actes et opérations prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique même dans le cas où celle-ci est normalement requise par la loi.

Le liquidateur est requis de dresser un inventaire de tous les actifs et passifs de la Société. Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, déléguer pour certaines opérations déterminées, à un ou plusieurs mandataires, l'ensemble ou une partie de ses pouvoirs.

Le Liquidateur aura droit à rémunération comme décidé entre l'Associé Unique et le Liquidateur.

La société sera engagée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une traduction française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise prévaut en cas de divergences entre les textes anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: D. BURGOS DUCE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54806. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158093/109.

(120208885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

### **BI Consulting Excellence Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.177.

### — STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-huitième jour de novembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Adrien CONSTANT, consultant informatique, né le 4 novembre 1985 à Mons (Belgique), demeurant à 2, route d'Arlon à L-8410 Steinfort.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BI Consulting Excellence SARL».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Steinfort.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal la prestation de services dans le domaine informatique.

Elle a également pour objet le commerce de tout matériel informatique.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également prester des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La société a pour objet d'employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille de droit de propriété intellectuelle se composant de toute origine, de tous brevets, marques, sources informatiques, dessins, modèle...

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** La société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

### Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Adrien CONSTANT, prénommé, cent parts . . . . .	100
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à neuf cents euros (EUR 900,-).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-8410 Steinfort, 2, route d'Arlon.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Adrien CONSTANT, consultant informatique, né le 4 novembre 1985 à Mons (Belgique), demeurant à 2, route d'Arlon à L-8410 Steinfort.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CONSTANT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 novembre 2012. Relation: DIE/2012/14331. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158109/112.

(120208920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

### Canadalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: USD 420.200,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.992.

In the year two thousand and twelve, the twenty-eighth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Canadalux S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger of 16 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No. 885 of 28 April 2010 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger of 30 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No. 512 of 27 February 2012.

There appeared:

4552822 CANADA INC. a company incorporated under the laws of Canada with its registered office in 3100 Côte-Vertu, Suite 300, Ville St-Laurent QC H4R 2J8, Canada (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Fons Mangen, expert-comptable, residing at 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that the agenda of the Meeting is as follows:

(a) increase of the share capital of the Company by USD 195,100 (one hundred and ninety-five thousand one hundred US Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 225,100 (two hundred and twenty-five thousand one hundred US Dollars), represented by 1,001 (one thousand one) ordinary shares and 1,250 (one thousand two hundred and fifty) mandatory redeemable preferred shares (MRPS) with a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, to an amount of USD 420,200 (four hundred and twenty thousand two hundred US Dollars) by way of the creation and issuance of 1 (one) ordinary share, with an aggregate subscription price of USD 1,750,100 (one million seven hundred and fifty thousand one hundred US Dollars), and 1,950 (one thousand nine hundred and fifty) MRPS, with an aggregate subscription price of USD 193,249,900 (one hundred and ninety-three million two hundred and forty-nine thousand nine hundred US Dollars), each ordinary share and each MRPS having a par value of USD 100 (one hundred US Dollars).

(b) subscription to and payment in full by the Sole Shareholder of the share capital increase specified under item (a) above by means of the contribution in cash in an aggregate amount of USD 195,000,000 (one hundred and ninety-five million US Dollars)];

(c) subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the share capital increase referred to under items (a) and (b) above;

(d) amendment to the first paragraph of article 17.3 of the articles of association of the Company;

(e) allocation of an amount of USD 19,510 (nineteen thousand five hundred and ten US Dollars) from the MRPS Share Premium account (as defined in the articles of association of the Company) to the legal reserve;

(f) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued ordinary shares and MRPS in the share register of the Company; and

(g) miscellaneous.

2. that the 1,001 (one thousand one) ordinary shares and 1,250 (one thousand two hundred and fifty) MRPS having a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting. The Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance; and

3. that the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda of the Meeting.

The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by USD 195,100 (one hundred and ninety-five thousand one hundred US Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 225,100 (two hundred and twenty-five thousand one hundred US Dollars), represented by 1,001 (one thousand one) ordinary shares and 1,250 (one thousand two hundred and fifty) MRPS with a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, to an amount of USD 420,200 (four hundred and twenty thousand two hundred US Dollars) by way of the creation and issuance of 1 (one) ordinary share, with an aggregate subscription price of USD 1,750,100 (one million seven hundred and fifty thousand one hundred US Dollars), and 1,950 (one thousand nine hundred and fifty)] MRPS, with an aggregate subscription price of USD 193,249,900 (one hundred and ninety-three million two hundred and forty-nine thousand nine hundred US Dollars), each ordinary share and each MRPS having a par value of USD 100 (one hundred US Dollars).

*Second resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase referred to under the first resolution above:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to the 1 (one) newly issued ordinary shares of the Company, with an aggregate subscription price of USD 1,750,100 (one million seven hundred and fifty thousand one hundred US Dollars), and to the new 1,950 (one thousand nine hundred and fifty) MRPS, with an aggregate subscription price of USD 193,249,900 (one hundred and ninety-three million two hundred and forty-nine thousand nine hundred US Dollars), each ordinary share and each MRPS having a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) (collectively the Newly Issued Shares).

The subscription price of all these shares has been fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 195,000,000 (one hundred and ninety-five million US Dollars), so that the amount of USD 195,000,000 (one hundred and ninety-five million US Dollars) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The Meeting acknowledges that the cash payment in consideration for the issuance of the New Issued Shares in the aggregate amount of USD 195,000,000 (one hundred and ninety-five million US Dollars) is allocated as follows:

(i) an amount of USD 195,100 (one hundred and ninety-five thousand one hundred US Dollars) to the share capital account;

(ii) an amount of USD 1,750,000 (one million seven hundred and fifty thousand US Dollars) to the Ordinary Share Premium Account (as defined in the Articles); and

(iii) an amount of USD 193,054,900 (one hundred and ninety-three million fifty-four thousand nine hundred US Dollars) to the MRPS Share Premium Account (as defined in the Articles).

As a result of the above, the Meeting acknowledges that the shareholding in the Company is as follows:

SHAREHOLDER	ORDINARY SHARES	MRPS
4552822 CANADA INC. . . . .	1,002	3,200

The Meeting further acknowledges that, as a result of the above:

- the MRPS Share Premium is set at USD 316,677,290 (three hundred and sixteen million six hundred and seventy-seven thousand two hundred and ninety US Dollars); and
- the Ordinary Share Premium is set at USD 3,000,000 (three million US Dollars).

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the first and second resolutions, so that it henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** the subscribed share capital of the Company is set at USD 420,200 (four hundred and twenty thousand two hundred US Dollars) represented by 1,002 (one thousand two) ordinary shares and 3,200 (three thousand two hundred) mandatory redeemable preferred shares (MRPS), with a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each; the ordinary shares and the MRPS being individually referred to as a share and collectively to as the shares."

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 17.3 of the Articles which shall henceforth read as follows, it being understood that the remaining paragraph of article 17.3 of the Articles remains unchanged:

" **17.3.** Thereafter, each MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (Dividend 2) being equal to any (a) income received by the Company in respect of the asset issued by Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION with a value of USD 100,000,000 (one hundred million US Dollars) financed by the issuance of MRPS and to be subscribed by the Company on or around March 29, 2010, (b) income received by the Company in respect of the asset issued by Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION with a value of USD 25,000,000 (twenty-five million US Dollars) financed by the issuance of MRPS and to be subscribed by the Company on or around 6 December 2011 and (c) income received by the Company in respect of the asset issued by Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION with a value of USD 195,000,000 (one hundred and ninety-five million US Dollars) and to be subscribed by the Company on or around November 2012 (collectively the Asset), minus an appropriate margin to be agreed by the Company and the holders of MRPS from time to time, which shall accrue daily, less the amount of the relevant Dividend 1."

*Fifth resolution*

In accordance with article 8.3 of the Articles, the Meeting resolves to allocate an amount of USD 19,510 (nineteen thousand five hundred and ten US Dollars) from the MRPS Share Premium Account to the legal reserve of the Company.

The Meeting acknowledges that as a result of such allocation to the legal reserve:

- the legal reserve of the Company is set at USD 42,020 (forty-two thousand and twenty US Dollars); and
- the MRPS Share Premium is set at USD 316,657,780 (three hundred and sixteen million six hundred and fifty-seven thousand seven hundred and eighty US Dollars).

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euros. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above attorney in fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same attorney in fact of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the attorney in fact of the Sole Shareholder, the attorney in fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Canadalux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée selon un acte du notaire instrumentant le 16 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 885 du 28 avril 2010 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire instrumentant daté du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°. 512 du 27 février 2012.

**A COMPARU:**

4552822 CANADA INC., une société constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social au 3100 Côte-Vertu, Suite 300, Ville St-Laurent QC H4R 2J8, Canada (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Fons Mangen, expert-comptable, demeurant au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 195.100 USD (cent quatre-vingt-quinze mille cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 225.100 USD (deux cent vingt-cinq mille cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 1.001 (mille une) parts sociales ordinaires et 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales préférentielles rachetables obligatoirement (mandatory redeemable preferred shares) (les MRPS), ayant une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 420.200 USD (quatre cent vingt mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie de création et d'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire de la Société, ayant un prix de souscription total de 1.750.100 USD (un million sept cent cinquante mille cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et 1.950 (mille neuf cent cinquante) MRPS, pour un prix de souscription total de 193.249.900 USD (cent quatre-vingt-treize millions deux cent quarante-neuf mille neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), chaque part sociale ordinaire et chaque MRPS ayant une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(b) Souscription et libération intégrale par l'Associé Unique de l'augmentation de capital social mentionnée au point (a) ci-dessus, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 195.000.000 USD (cent quatre-vingt-quinze millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(c) Modification consécutive de l'article 6 des Statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points (a) et (b) ci-dessus;

(d) Modification du premier paragraphe de l'article 17.3 des Statuts de la Société;

(e) Affectation d'un montant de 19.510 USD (dix-neuf mille cinq cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique) du Compte de Prime d'Emission MRPS (tel que défini dans les Statuts de la Société) à la réserve légale;

(f) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société pour procéder individuellement au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires et des MRPS nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société; et

(g) Divers.

2. que l'ensemble des 1.001 (mille une) parts sociales ordinaires et des 1.250 (mille deux cent cinquante) MRPS de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance; et



3. qu'en conséquence, l'Assemblée est constituée valablement et est apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessus.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 195.100 USD (cent quatre-vingt-quinze mille cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 225.100 USD (deux cent vingt-cinq mille cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 1.001 (mille une) parts sociales ordinaires et 1.250 (mille deux cent cinquante) MRPS, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 420.200 USD (quatre cent vingt mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie de création et d'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire de la Société, ayant un prix de souscription total de 1.750.100 USD (un million sept cent cinquante mille cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique), et de 1.950 (mille neuf cent cinquante) MRPS, pour un prix de souscription total de 193.249.900 USD (cent quatre-vingt-treize millions deux cent quarante-neuf mille neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), chaque part sociale ordinaire et chaque MRPS ayant une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée approuve et décide d'enregistrer la souscription et la libération totale de l'augmentation de capital mentionnée à la première résolution ci-dessus:

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare (i) souscrire à 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire de la Société, ayant un prix de souscription total de 1.750.100 USD (un million sept cent cinquante mille cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique), et à 1.950 (mille neuf cent cinquante) MRPS, ayant un prix de souscription total de 193.249.900 USD (cent quatre-vingt-treize millions deux cent quarante-neuf mille neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), chaque part sociale ordinaire et chaque MRPS ayant une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (collectivement les Parts Sociales Nouvellement Emises).

Le prix de souscription de l'ensemble des parts sociales a été entièrement payé par l'Associé Unique au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 195.000.000 USD (cent quatre-vingt-quinze millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique), de sorte que le montant de 195.000.000 USD (quatre-vingt-quinze millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) payé par l'Associé Unique est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté auprès du notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

L'Assemblée reconnaît que le paiement en numéraire d'un montant de 195.000.000 USD (cent quatre-vingt-quinze millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) effectué en vue de l'émission des Parts Sociales Nouvellement Emises est réparti comme suit:

- un montant de 195.100 USD (cent quatre-vingt-quinze mille cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est alloué au compte de capital social de la Société;
- un montant de 1.750.000 USD (un million sept cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est alloué au Compte de Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaires (tel que défini dans les Statuts); et
- un montant de 193.054.900 USD (cent quatre-vingt-treize millions cinquante-quatre mille neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est alloué au Compte Prime d'Emission MRPS.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée prend acte que l'actionariat de la Société se compose désormais comme suit:

ASSOCIE	PARTS SOCIALES ORDINAIRES	MRPS
4552822 CANADA INC. ....	1.002	3.200

L'Assemblée décide qu'il résulte de ce qui précède que:

- la Prime d'Emission MRPS est fixée à 316.677.290 USD (trois cent seize millions six cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique); et
- la Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaires est fixée à 3.000.000 USD (trois millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin d'y refléter les première et deuxième résolutions, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est établi à USD 420.200 (quatre cent vingt mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.002 (mille deux) parts sociales ordinaires et 3.200 (trois mille deux cents) parts sociales préférentielles rachetables obligatoirement (les MRPS), d'une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars

des Etats-Unis d'Amérique) chacune. Les parts sociales ordinaires et les MRPS étant individuellement désignées par le terme de part sociale et collectivement comme des parts sociales."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 17.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante, étant entendu que le paragraphe restant de l'article 17.3 des Statuts restera inchangé:

" **17.3.** Par conséquent, chaque MRPS donne droit à son détenteur à un deuxième dividende préférentiel cumulatif (Dividende 2) égal (i) à tout revenu perçu par la Société en relation avec l'actif émis par Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION d'une valeur de USD 100.000.000 (cent millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) financé au moyen de l'émission de MRPS et devant être souscrit par la Société le, ou aux environs du 29 mars 2010, (b) au revenu perçu par la Société en relation avec l'actif émis par Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION d'une valeur de USD 25.000.000 (vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) financé par l'émission de MRPS et devant être souscrit par la Société aux environs du 6 décembre 2011, et (c) au revenu perçu par la Société en relation avec l'actif émis par Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION d'une valeur de USD 195.000.000 (cent quatre-vingt-quinze millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et devant être souscrit par la Société le, ou aux environs du [15] novembre 2012 (collectivement l'Actif), déduction faite d'une marge correspondante devant être convenue entre la Société et les détenteurs de MRPS, le cas échéant, qui se cumulera quotidiennement, moins le montant du Dividende 1."

#### *Cinquième résolution*

En accord avec l'article 8.3 des Statuts de la Société, l'Assemblée décide d'attribuer à la réserve légale de la Société un montant de 19.510 USD (dix-neuf mille cinq cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pris sur le Compte de Prime d'Emission MRPS. L'Assemblée prend acte que, suite à cette affectation à la réserve légale:

- le montant de la réserve légale de la Société est fixé à 42.020 USD (quarante-deux mille vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique); et
- le montant de la Prime d'Emission MRPS est fixé à 316.657.780 USD (trois cent seize millions six cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Nouvellement Emises dans le registre de parts sociales de la Société et de procéder à toutes les formalités nécessaires.

#### *Estimation des frais*

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56794. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur* (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 03décembre 2012.

Référence de publication: 2012158133/280.

(120208972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

#### **Citadel Administration S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 21.456.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme Citadel Administration S.A. tenue à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en date du 6 décembre 2012 que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

*Conseil d'Administration*

Simon Baker

Dawn Shand

Corinne Néré

*Commissaire aux comptes*

Cardinal Nominees Limited

S. BAKER

*Administrateur*

Référence de publication: 2012161563/20.

(120213402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Clerc, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 111.831.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2012*

L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs Jacques Peffer et Christophe Deschamps.

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Jacques SOISSON, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer; et

- nomme également administrateurs:

- Madame Monika TASI-MOTA, employée privée, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer,

- Monsieur Arnaud YAMALIAN, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

\* Tous ont une durée de mandat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale nomme comme nouveaux administrateurs-délégués:

- Monsieur Jean-Jacques SOISSON, demeurant professionnellement à 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, administrateur-délégué,

- Monsieur Arnaud YAMALIAN, demeurant professionnellement à 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, administrateur-délégué,

- Madame Monika TASI-MOTA, demeurant professionnellement à 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, administrateur-délégué.

\* Durée du mandat: jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Chaque administrateur-délégué pourra sous sa seule signature engager valablement la société pour tous actes et documents professionnels (notamment les avis professionnels, les rapports de révision et la correspondance journalière) pour autant qu'il a les qualifications professionnelles prévues par la loi.

Pour avis sincère et conforme

*Pour la Société*

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2012161566/30.

(120213356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Cameron LUX EUR Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.383.

Il convient de modifier l'adresse du gérant de la Société; Madame Cécile Jager de; 22 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, à 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161543/11.

(120213587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.240.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.870.

La Société informe du transfert de siège social d'un de ses gérants "Société Générale Immobilier S.A." de son adresse actuelle à 11, rue des Colonies, B-1000 Bruxelles avec effet du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

*Pour la Gérance*

Dandois Frederic / Yves Cacelin

*Gérant A / Gérant B*

Référence de publication: 2012161528/13.

(120213961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Calu International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.621.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2012*

1. La liquidation de la société CALU INTERNATIONAL S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et au commissaire de liquidation pour l'exécution de leur mandat.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F, route d'Esch, Luxembourg, (L-2086) et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

MERLIS S.à r.l.

Signatures

*Liquidateur*

Référence de publication: 2012161541/18.

(120214065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**NTR Network Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.340.

In the year two thousand and twelve.

On the fifteenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "NTR Network Investment S.A.", having its registered office at L-1331 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 116340, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 19, 2006, published in the Mémorial C number 1360 of July 14, 2006 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the same notary, on November 11, 2008, published in the Mémorial C number 768 of April 9, 2009.

The corporate capital amounts to thirty seven thousand seven hundred and forty Euro (EUR 37,740.-) represented by six thousand two hundred and ninety (6,290) shares having a nominal value of six Euro (EUR 6.-) each, divided into four thousand two hundred and thirty seven (4,237) class Z 1 shares, seven hundred and sixty three (763) class Z 2 shares, five hundred and fifty four (554) class Z 3 shares, ninety eight (98) class A shares, ninety eight (98) class B shares, eighty (80) class C shares, sixty (60) class D shares, eighty (80) class E shares, eighty (80) class F shares, eighty (80) class G shares, eighty (80) class H shares, forty (40) class I shares and forty (40) class J shares.

The meeting is opened at 01.00 p.m. and presided by Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B no 153141, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

3. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their respective mandate.

II. That all the existing shares are registered and therefore all the shareholders have been convened by registered letter in accordance with the last paragraph of article 70 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

III. The shareholders represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the proxy-holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

IV. As appears from the said attendance list, three thousand seven hundred and seventy-seven (3,777) shares of the six thousand two hundred and ninety (6,290) shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The private limited company I.L.L. Services S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg number B 153141.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

*Third resolution*

The meeting gives full discharge to the directors of the company, namely the public limited company "Debaeque, S.G.E.C.R., S.A.", the public limited company "Elaia Partners S.A." and Mrs. Marie EKELAND, and to the supervisory auditor of the company, namely the private limited company "COMCOLUX S.à r.l.", for the performance of their respective mandate.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze.

Le quinze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "NTR Network Investment S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 116340, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1360 du 14 juillet 2006 et dont

les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, en date du 11 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 768 du 9 avril 2009.

Le capital social s'élève à trente-sept mille sept cent quarante Euros (EUR 37.740,-), divisé en six mille deux cent quatre-vingt-dix (6.290) actions d'une valeur nominale de six Euros (EUR 6,-) chacune, divisées en quatre mille deux cent trente-sept (4.237) actions de catégorie Z 1, sept cent soixante-trois (763) actions de catégorie Z 2, cinq cent cinquante-quatre (554) actions de catégorie Z 3, quatre-vingt-dix-huit (98) actions de classe A, quatre-vingt-dix-huit (98) actions de classe B, quatre-vingt (80) actions de classe C, soixante (60) actions de catégorie D, quatre-vingt (80) actions de catégorie E, quatre-vingt (80) actions de catégorie F, quatre-vingt (80) actions de catégorie G, quatre-vingt (80) actions de catégorie H, quarante (40) actions de catégorie I et quarante (40) actions de catégorie J.

L'assemblée est ouverte à 13.00 heures et présidée par Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B no 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

II. Que toutes les actions qui existent sont nominatives et dès lors tous les actionnaires ont été convoqués par lettre recommandée conformément au dernier alinéa de l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Que la présente assemblée, réunissant trois mille sept cent soixante-dix-sept (3.777) actions des six mille deux cent quatre-vingt-dix (6.290) actions émises, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société:

La société à responsabilité limitée I.L.L. Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg numéro B 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir la société anonyme "Debaeque, S.G.E.C.R., S.A.", la société anonyme "Elaia Partners S.A." et Madame Marie EKELAND, ainsi qu'au commissaire de la société, à savoir la société à responsabilité limitée "COMCOLUX S.à r.l.", pour l'exécution de leur mandat respectif.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: David SANA, Laetitia LENTZ, Raphaël ROZANSKI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2012. Relation GRE/2012/3891. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012158418/144.

(120208909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Calderon & Ribeiro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 14, rue Philippe Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 127.274.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012161540/10.

(120213777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Companhia Preferencial de Varejo, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 104.403.941,00.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 168.181.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 10 décembre 2012*

En date du 10 décembre 2012, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, à la nouvelle adresse 1, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Stijn CURFS

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012161534/16.

(120213789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Companhia Global de Varejo, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.268.953,97.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 168.179.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 10 décembre 2012*

En date du 10 décembre 2012, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, à la nouvelle adresse 1, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Stijn CURFS

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012161533/16.

(120213782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Comer International Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.122.

---

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Signature

*LES GERANTS*

Référence de publication: 2012161531/12.

(120213815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Companhia Global de Imóveis, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 35.765.296,00.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 168.180.

---

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 10 décembre 2012*

En date du 10 décembre 2012, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, à la nouvelle adresse 1, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Stijn CURFS

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012161532/16.

(120213784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Crazy Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.373.

---

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandrine Bertrand-Nel

*La gérante*

Référence de publication: 2012161536/11.

(120213670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Cameron LUX CAD Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.359.

---

Il convient de modifier l'adresse du gérant de la Société; Madame Cécile Jager de; 22 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, à 2, rue Peternechen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161542/11.

(120213586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---



**Cathos Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.028.932,00.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 169.460.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 10 décembre 2012*

En date du 10 décembre 2012, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, à la nouvelle adresse 1, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Stijn CURFS

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012161526/16.

(120213756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Lapithus Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.177.

—  
En date du 6 novembre 2012, l'associé unique de la Société Lapithus Servicing S.à r.l. a récemment changé comme suit: de: Apollo European Principal Finance Fund, L.P., Iles Caïmanes, numéro d'immatriculation WVK 18804, Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman.

à: Apollo EPF II Partnership, Iles Marshall, numéro d'immatriculation 920006, Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Marshall, situé à Ajeltake Road, MH96960 Majuro, Iles Marshall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Patrick Mabry

*Gérant de classe A*

Référence de publication: 2012158650/17.

(120209693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**COLFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, rue du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 17.430.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution en date du 27 Novembre 2012 du conseil d'administration de la société anonyme COLFIN S.A, établie et ayant son siège social au 3, rue Bender, L-1229 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17430 que:

Le siège social de la société est transféré au 7, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg à compter du 27 novembre 2012. Luxembourg, le 05 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012158636/13.

(120209736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Amazonas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.690.

—  
Les comptes annuels pour la période du 12 janvier 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012161463/11.

(120213343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Luxfen, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 82.694.

Im Jahre zwei tausend zwölf, den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Matthias GEIMER, Kaufmann, wohnhaft in D-54597 Fleringen, Lange Hecke 11.
- 2.- Herr Alexander GEIMER, Bürokaufmann, wohnhaft in D-54597 Fleringen, Lange Hecke 13.
- 3.- Herr Mario GEIMER, Schreiner / Diplom-Journalist (FH), wohnhaft in D-54597 Fleringen, Hauptstrasse 41.

Welcher Komparent sub 1) dem unterzeichneten Notar erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUXFEN s.à r.l. ist, mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 65, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 82.694 (NIN 2001 2409 274).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Alex WEBER, mit dem Amtssitze in Bascharage, am 22. Juni 2001, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1223 vom 24. Dezember 2001, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Alex WEBER am 20. Mai 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1052 vom 18. Oktober 2005;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Alex WEBER am 17. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1777 vom 22. September 2006;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Alex WEBER am 6. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2375 vom 22. Oktober 2007.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend sechs hundert Euro (€ 12.600,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert sechszwanzig (126) Anteile zu je ein hundert Euro (€ 100,-), alle zugeteilt Herrn Matthias GEIMER.

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

*Anteilübertragungen*

Herr Matthias GEIMER überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens dreissig (30) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Alexander GEIMER, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von drei tausend Euro (€ 3.000,-).

Er überträgt und überlässt zudem unter der Gewähr Rechtens dreissig (30) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Mario GEIMER, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von drei tausend Euro (€ 3.000,-).

Herr Alexander GEIMER und Herr Mario GEIMER sind von heute an Eigentümer der ihnen übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklären eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Matthias GEIMER erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Alexander GEIMER und Herrn Mario GEIMER die ihm zustehenden Beträge von jeweils drei tausend Euro (€ 3.000,-) erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Die Parteien erklären, dass die bestehenden Alrücklagen der Gesellschaft Herrn Matthias GEIMER verbleiben.

Herr Matthias GEIMER, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft LUXFEN S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

*Zuteilung der Gesellschaftsanteile*

Die ein hundert sechszwanzig Gesellschaftsanteile sind den Gesellschaftern wie folgt zugeteilt:

1- Herr Matthias GEIMER, vorgenannt, sechszwanzig Anteile . . . . .	66
2.- Herr Alexander GEIMER, vorgenannt, dreissig Anteile . . . . .	30
3.- Herr Mario GEIMER, vorgenannt, dreissig Anteile . . . . .	30
Total: ein hundert sechszwanzig . . . . .	126

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter, Herr Matthias GEIMER, Herr Alexander GEIMER und Herr Mario GEIMER, den instrumentierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

*Einziger Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen Herrn Alexander GEIMER und Herrn Mario GEIMER zu zusätzlichen Geschäftsführern der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Das Mandat von Herrn Matthias GEIMER als Geschäftsführer wird bestätigt.

Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. GEIMER, A. GEIMER, M. GEIMER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 novembre 2012. Relation: ECH/2012/2018. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 3. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012157765/67.

(120208516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

---

**Comptabilité Thill Susi Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4622 Differdange, 24, rue Pierre Martin.

R.C.S. Luxembourg B 96.642.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161573/10.

(120213840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Chauffage Moderne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 70.230.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/12/2012.

CHAUFFAGE MODERNE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012161560/12.

(120213350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Carbofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 47.207.

*Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 23 novembre 2012:*

1) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- Revisora S.A. ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARBOFIN S.A.

Référence de publication: 2012161551/18.

(120213088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Menuiserie Collin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3871 Schifflange, 1, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 43.542.

Suite à la convention de cession de parts du 13 novembre 2012, le capital de la société se répartit de la façon suivante:

Monsieur Pascal Collin: ..... 52 parts sociales

Madame Annick Gérard: ..... 48 parts sociales

Total: ..... 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012161870/14.

(120213814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Mettewie S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.072.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2012*

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 10 décembre 2012 que:

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né 10.08.1977 à Carpentras (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2017.

*POUR LA SOCIETE*

Signatures

Référence de publication: 2012161871/14.

(120213291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Mel Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.529.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012161869/12.

(120213960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Mega-Car S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 45.400.

*Extrait de la résolution unique prise lors de la réunion du conseil d'administration du 21 novembre 2012*

Le siège sociale de la société a été transféré du numéro 12 au numéro 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Mersch, le 22 novembre 2012.

Nico AREND / Sylvie WINKIN-HANSEN

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012161868/12.

(120213610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Mercosul Internet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 155.531.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 10 décembre 2012*

En date du 10 décembre 2012, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, à la nouvelle adresse 1, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Stijn CURFS

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012161837/16.

(120213790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Manzoni International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 71.820.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2012*

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161862/16.

(120214108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Moutschen Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-9943 Hautbellain, 3, Huldangerweeg.  
R.C.S. Luxembourg B 146.395.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 01/09/2011*

2. Modification de la nomenclature des rues de la commune de Troisvierges

Suite à la nouvelle nomenclature des rues de la commune de Troisvierges entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2011, le Conseil prend acte que l'adresse du siège social est la suivante:

Huldangerweeg 3

L-9943 Hautbellain

Wilwerdange, le 16 novembre 2012.

Pour extrait analytique sincère et conforme à l'original

Nicolas Moutschen

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2012161876/17.

(120213051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**King's Cross Asset Funding 4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.395.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2012161790/11.

(120213804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Information Services Consultants G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012161766/10.

(120213511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**JrJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3788 Tetange, 26, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 50.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161776/10.

(120213380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Jarama Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 49.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161774/10.

(120213614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Jacky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 99.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JACKY S.A.

Référence de publication: 2012161777/10.

(120213288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Information Services Consultants G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012161767/10.

(120213522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Parkwood (Hanau) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.972.

A noter:

- changement de domicile de l'associé Parkwood Europe LLC, 52 Brook'S Mews, W1K 4EE London, Royaume-Uni,
- changement de domicile du gérant Derek Lucie-Smith, 5<sup>th</sup> Floor, 17 Grosvenor Gardens, SW1W OBD London, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012161909/14.

(120213808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Information Services Consultants G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 26.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012161765/10.

(120213477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Nucleus Services GEIE, Groupement Européen d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg D 71.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 novembre 2012 à 10 heures du matin*

*Première résolution*

L'Assemblée prend note de la démission de deux membres du Groupement:

- NUCLEUS France SCI – effective le 12 octobre 2011.
- IBS INTERNATIONAL SA – effective le 22 octobre 2012

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend note de l'adhésion au Groupement par cinq nouveaux membres:

- BODMER SA, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert, Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130009.

L'adhésion est effective le 20 mai 2011.

Son objet social est:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

- PATRO IMMO I SC, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert, Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4697.

L'adhésion est effective le 1<sup>er</sup> février 2012.

Son objet social est:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion de tous biens immeubles pour compte propre, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société du groupe.»

- NUCLEUS GESTION (Luxembourg) Sàrl, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert, Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168928.

L'adhésion est effective le 1<sup>er</sup> mai 2012.

Son objet social est:

«La société a pour objet l'activité de consultant en investissement au bénéfice exclusif de «KMG SICAV-SIF S.A. – NUCLEUS ASSURANCE FUND I», un fonds d'investissement luxembourgeois soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés et ce conformément à l'article 72 (2) j) de la loi luxembourgeoise du 13 juillet 2007 relatives aux marchés d'instruments financiers.»

- NUCLEUS IMMO 1 SA, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert, Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169872.

L'adhésion est effective le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Son objet social est:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion de tous biens immeubles pour compte propre, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de titres d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société du groupe.»

- MERCURY ADVISORS Sàrl, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert, Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108944.

L'adhésion est effective le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Son objet social est:

«La société a pour objet l'étude et le conseil en matière administrative et économique.

La société a encore pour objet la prise de participations dans des entreprises, sous quelque forme que ce soit, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billet et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut participer au développement et à la distribution mondiale de tous produits et/ou services liés à ses participations dans la limite des lois et règlements en vigueur.

Elle peut encore participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NUCLEUS SERVICES GEIE

Christine Brébart

Le Gérant

Référence de publication: 2012157825/80.

(120208499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.